



AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1 octobre, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :

- Règlement # **2025-09-233** relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le règlement vise à :

- régir l'occupation et l'entretien d'un immeuble sur le territoire de la municipalité.
2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 16 octobre 2025, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Fortierville, le **20 octobre 2025**.

Annie Jacques,
Directrice générale et greffière-trésorière